



# PROMOTION D'UNE EXPLOITATION MINIÈRE DURABLE ET RESPONSABLE

L'ANAIM a pour mission de planifier, concevoir et réaliser des infrastructures adaptées aux besoins du secteur minier, en veillant à leur intégration harmonieuse dans l'environnement et en favorisant le développement économique local.



## Journal des Appels d'Offres & Offres d'Emplois



N°790/ LUNDI 22 JUN 2026

Hebdomadaire / [www.jaoguinee.com](http://www.jaoguinee.com)

Prix : 3000 GNF

## APPELS D'OFFRES



● **AVIS DE PRÉQUALIFICATION DES ENTREPRISES.....P/04**



● **AVIS D'APPEL D'OFFRE.....P/05**



● **AVIS APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/06**

**MINISTÈRE DE LA PECHE**  
● **AVIS D'APPEL D'OFFRES.....P/07**

**VISTA BANK**  
● **AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.....P/07**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS**  
● **AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET.....P/08**

PROGRAMME  
**SIMANDOU**  
**2040**

Un pont vers la prospérité !

*La Guinée, notre Paradis*  
TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION



**Guinée**

**SCOOP GUINEE**

L'infos de guinee en temps reel

## Conseil



**Comment encourager une utilisation saine des réseaux sociaux chez les ados ?**

## OFFRES D'EMPLOIS



● **AVIS DE RECRUTEMENT.....P/03**



**UNE ENTREPRISE DE LA PLACE**  
**VENTE DE MACHINE Heidelberg KORD**

- Type de machine : Presse offset feuille à feuille monocouleur (Einfarben).
- Format maximal du papier : 46 × 64 cm (Format In-Quarto / Demi-raisin).
- Format minimal du papier : 14 × 18 cm.
- Surface maximale d'impression : 45 × 64 cm.
- Vitesse maximale : Jusqu'à 6 000 feuilles par heure.

Dimensions et caractéristiques physiques

- Longueur : 2 190 mm (2,19 m)
- Largeur : 1 450 mm (1,45 m)
- Hauteur : 1 430 mm (1,43 m)
- Poids total : Environ 2 650 kg (2,65 tonnes)

**Prix : 160 000 000Gnf à discuter**

Tel: +224 611 331 745





CONSEILS  
DU JOUR

# Comment encourager une utilisation saine des réseaux sociaux chez les ados ?

situation semblable à la leur.

## 2. Créer une plateforme

Alors que certains enfants travaillent dur pour développer leurs talents et leurs passions, les réseaux sociaux sont parfaits pour partager leur travail avec les autres. Ils peuvent notamment y publier leurs œuvres d'art pour gagner en reconnaissance et parfois même les vendre. C'est aussi un excellent moyen pour les jeunes adultes d'élargir leur réseau et de contacter des membres bien établis dans leur domaine respectif, ce qui est particulièrement intéressant pour les scientifiques ou les artistes en herbe !

## 3. Faire le bien

Peut-être plus que toute autre chose, les réseaux sociaux apprennent à nos enfants qu'il est possible de faire entendre leur voix et de contribuer à changer les choses. Des plateformes comme Instagram et X (anciennement Twitter) peuvent être des instruments efficaces pour sensibiliser aux enjeux planétaires du moment et même avoir un impact concret sur des questions comme la déforestation et la famine par le biais de dons, de pétitions et de rassemblements. Les jeunes peuvent acquérir des connaissances précieuses pour devenir des citoyens responsables et des êtres humains bienveillants et soucieux du monde dans lequel ils vivent grâce à tous ces canaux.

Comment encourager une utilisation saine des réseaux sociaux chez les jeunes ?

Compte tenu des nombreux avantages et inconvénients des réseaux sociaux, il est important d'élaborer une stratégie visant à en profiter pleinement sans courir de danger. Une étude a ainsi analysé les uns et les autres, afin de mieux comprendre comment nous autres parents pouvons aider nos enfants à adopter de bonnes habitudes.

Voici quelques idées tirées de cette étude, ainsi que plusieurs de mes méthodes préférées pour veiller à leur santé et leur sécurité sur ces plateformes :

### 1. Suivre une variété de comptes

S'abonner à un grand nombre de comptes différents permet de se faire un aperçu plus représentatif des autres utilisateurs et de leurs idées. Aujourd'hui plus que jamais, il faut examiner certaines questions sous tous leurs aspects afin d'en avoir une vraie vue d'ensemble.

D'ailleurs, je vous recommande vivement de rappeler à votre enfant l'importance de rechercher des informations auprès de plusieurs sources avant de tirer des conclusions.

### 2. Faire attention

L'une des stratégies pour garder une relation saine aux réseaux sociaux consiste à faire des pauses régulières afin de réfléchir aux sentiments qu'ils suscitent en nous. Si votre enfant ressent souvent de la tristesse, de la frustration ou de la colère en s'en servant, il est peut-être temps de changer de routine ou de faire autre chose pendant un certain temps.

Ce n'est un secret pour personne : les réseaux sociaux occupent désormais une place importante dans la vie de la grande majorité des adultes et des ados. Permettant de garder contact avec des proches, de rester au courant de tous les événements du moment ou encore, évidemment, de regarder du contenu divertissant, ils sont de plus en plus incontournables chez les jeunes. En France, par exemple, 90 % des 12-17 ans ont un smartphone et 68 % d'entre eux utilisent régulièrement ces plateformes – une proportion qui passe même à 87% chez les 11-12 ans.

Si les effets négatifs des réseaux sociaux sur les enfants et les ados sont bien connus, il faut néanmoins également en souligner les nombreux avantages : une utilisation saine peut offrir de formidables opportunités en matière de socialisation, d'apprentissage et de soutien, ce qui ne manquera pas de les aider dans la vie. Il s'agit donc surtout de s'en servir de manière réfléchie et équilibrée.

Les réseaux sociaux présentent-ils des avantages pour les jeunes ? À bien des égards, les réseaux sociaux remplissent leur objectif, à savoir fournir une plateforme dont les utilisateurs peuvent interagir positivement les uns avec les autres et partager leurs expériences. Les ados s'en servent beaucoup pour échanger avec leurs camarades en dehors de l'école et partager du contenu amusant ou éducatif.

Ces services peuvent offrir à nos enfants un outil précieux pour communiquer avec de nouveaux amis et rester impliqués dans la vie des autres. Ils peuvent également les aider à mettre en pratique leurs compétences en communication et à gagner en confiance lors de leurs interactions dans la vie réelle.

À vrai dire, la recherche montre qu'une utilisation saine des réseaux sociaux pourrait être une méthode efficace pour promouvoir l'éducation et le bien-être mental des ados. Outre leurs bienfaits d'ordre général, ces plateformes présentent d'énormes avantages plus spécifiques. Elles sont ainsi idéales pour :

### 1. Chercher une communauté

Les réseaux sociaux regorgent de groupes dédiés à des sujets précis, endroits parfaits pour trouver des personnes avec les mêmes hobbies, besoins ou problèmes que soi, par exemple. Ils peuvent d'ailleurs être d'une grande utilité aux ados qui se sentent marginalisés ou seuls, en leur offrant un espace sûr où interagir avec d'autres jeunes dans une

[journaldesappelsdoffres@yahoo.fr](mailto:journaldesappelsdoffres@yahoo.fr) / [journaldesappelsdoffres@gmail.com](mailto:journaldesappelsdoffres@gmail.com)

N° de compte B.I.G : 004 000 1571000601 67

J.A.O - N° 253/PR/TPI/K/C/2011 - ARRETE N°/2012/ 7132 MJ/  
CAB - BP/ 4034 Conakry / Quartier Sandervalia

#### ADMINISTRATEUR GENERAL:

Directeur de Publication

Ahmed Chamsoudine Cherif

664 23 78 73 / 655 23 78 73 / 628 23 78 73

#### RESP. COMMERCIAL ET LOGISTIQUE:

Mory Koné

611 33 17 45

#### Administrateurs

Alpha S Bah Fisher: 666 35 64 42

Responsable ventes et abonnements

Aissatou Barry: 622 20 01 69

Impression: Vision 2000 Communication Plus

#### COMPTABILITÉ & FINANCE:

Mohamed Maciré Conté

621 35 93 03 / 666 32 58 76

#### MONTAGE /GRAPHISME/INFOS

Fodé Abdoulaye Camara

Aka Moriah

664 932 996 / 625 242 334

cfodeabdoulaye@gmail.com

fodeabdoulayec07@gmail.com

SA  
FRI CAR SA

Société

Africaine

de Courtage d'Assurances et de

Réassurances

Member of the GIB Africa Alliance

Votre Assureur conseil en toutes branches

COURTAGE, SERVICING BROKER ET AUDIT  
D'ASSURANCES

Email : [safricar@yahoo.fr](mailto:safricar@yahoo.fr), Site : [www.safricar.com](http://www.safricar.com)

Contact : 628 13 29 91 / 664 22 62 56 / 664 46 36 46

Almamy, Commune de Kaloum Immeuble FMR "AIR WELL"

CONFIEZ NOUS VOS ASSURANCES ET DORMEZ SUR LES DEUX OREILLES

# Aldelia

POWER OF PEOPLE • POWER OF WORK



# AVIS DE RECRUTEMENT

## AUDITEUR INTERNE DE L'ESMT

Poste ouvert aux ressortissant(e)s des SEPT (07) ÉTATS MEMBRES de l'ESMT

**Date limite : 30 Juin 2026 à 17h00 GMT**

### I. CONTEXTE

L'ESMT est une institution intergouvernementale regroupant sept (07) États membres (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal), dédiée à la formation de cadres supérieurs dans le domaine des télécommunications et des TIC. Dans le cadre du renouvellement de son équipe dirigeante, Aldelia Sénégal, société internationale de recrutement et de solutions RH, a été mandatée par le Conseil d'Administration d'ESMT, pour lancer un appel à candidatures au poste d'**Auditeur Interne**.

### II. MISSIONS PRINCIPALES

- Élaborer et mettre en œuvre le plan d'audit annuel approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Conduire des missions d'audit financier, comptable, opérationnel et de conformité ;
- Évaluer les risques institutionnels et proposer des mesures correctives adaptées ;
- Contrôler la conformité des procédures de passation des marchés ;
- Produire des rapports d'audit et assurer le suivi des recommandations ;
- Contribuer à la prévention de la fraude, de la corruption et des irrégularités.

### III. QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES

- Master (Bac+5) ou équivalent en Audit, Comptabilité, Finance ou école de commerce ;
- Certificat CIA (Certified Internal Auditor) ou équivalent : atout majeur.

### IV. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- Trois (03) à cinq (05) années d'expérience en cabinet d'audit externe ou audit interne (privé ou public) ;
- Maîtrise des normes d'audit internationales (IIA) et des techniques d'analyse de risques ;
- Connaissance des procédures de passation des marchés publics et des normes OHADA ;
- Expérience du contrôle interne dans des organisations publiques ou internationales : atout ;
- Pratique des outils de contrôle et d'audit assisté par ordinateur
- Une expérience ou une familiarité avec l'administration scolaire ou universitaire serait un atout

### V. COMPÉTENCES REQUISES

- Rigueur analytique et esprit de synthèse ;
- Capacité à formuler des recommandations opérationnelles à haute valeur ajoutée ;
- Éthique professionnelle irréprochable et sens de la confidentialité ;
- Diplomatie institutionnelle et aptitude à travailler avec toutes les directions ;
- Adaptabilité et autonomie dans l'organisation des missions ;
- Anglais professionnel apprécié.
- Excellentes capacités de communication écrite et orale

### VI. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- **Nationalité** : Ouvert aux ressortissant(e)s des 7 États membres de l'ESMT
- **Contrat** : Contrat à durée déterminée de deux (2) ans
- **Lieu d'affectation** : Dakar, Sénégal

### VIII. DÉPÔT DES CANDIDATURES

**Les dossiers complets doivent être soumis exclusivement au Cabinet ALDELIA SÉNÉGAL : PAR COURRIEL**

- **Mail** : [ai-esmt@aldelia.com](mailto:ai-esmt@aldelia.com)
- **Objet** : Intitulé du poste
- **Dossiers** : Curriculum Vitae et Lettre de motivation

**Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.**



Autorité du  
Bassin du Niger

Niger Basin  
Authority



### Secrétariat Exécutif de l'ABN

#### Avis de préqualification des entreprises pour les travaux du Projet de construction du nouveau siège de l'ABN à Niamey en lot unique

Maître d'Ouvrage : Autorité du Bassin du Niger

FINANCEMENT : FONDS PROPRES ABN

DOSSIER DE PREQUALIFICATION

Emis le : 22 juin 2026

DAOI N° : 001/2026/SE/ABN/DAF/EPM

Juin 2026

#### Avis de préqualification Autorité du Bassin du Niger (ABN)

Travaux du Projet de construction du Siège de l'ABN à Niamey

L'Autorité du Bassin du Niger (ABN), créée en 1980, fait suite à la Commission du Fleuve Niger de novembre 1964. Elle a pour Mission de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du Bassin du Niger dans tous les domaines de l'Energie, de l'Hydraulique, de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, de la Sylviculture et de l'Exploitation forestière, des Transports y compris la Navigation et la Communication et de l'Industrie. L'ABN regroupe neuf (9) États membres partageant le Bassin du fleuve Niger : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution N°2, relative à l'état des lieux et aux perspectives du projet de construction du Siège de l'ABN, adoptée par le Conseil des Ministres lors de sa Session Extraordinaire tenue le 7 novembre 2025 par visioconférence, le Secrétariat Exécutif de l'ABN lance le présent Avis de préqualification des entreprises pour la réalisation des travaux de projet de construction du Siège de l'Organisation de Bassin Transfrontalier (OBT) en lot unique.

A cet effet, le Secrétariat Exécutif de l'ABN entend pré-qualifier des entreprises et/ou sociétés pour réaliser les Travaux du projet de construction de son Siège à Niamey.

Le projet consiste en la construction d'un ensemble intégré et cohérent qui se développe en : (i) un immeuble (rez-de-chaussée + 4 Etages) pour le bâtiment principal ; (ii) d'une salle de conférence ; (iii) d'une cafétéria ; (iv) d'un poste de contrôle sécurisé à l'entrée principale ; (v) des locaux techniques annexes ; (vi) d'un bloc guérite + toilettes extérieures et (vii) la reprise totale de la clôture cotés non mitoyens. Les différents niveaux sont organisés selon les documents techniques (Voir plans des différents niveaux).

Sur la terrasse du 4ème étage, il est prévu la sortie des escaliers et un local technique réservé à l'installation d'une mini centrale d'énergie solaire alimentée par des panneaux en plaques photovoltaïques.

La surface totale hors œuvre est de 5 450 m².

Répartition par bâtiment et par niveau

DESIGNATION	SURFACES	PRECISIONS
<b>1. BATIMENT PRINCIPAL</b>		
1.1. REZ-DE-CHAUSSEE	990 m²	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 hall avec une rampe d'accès pour handicapés ;</li> <li>1 salle des Archives ;</li> <li>1 salle informatique ;</li> <li>1 bibliothèque + salle de lecture ;</li> <li>1 salle de réunion ;</li> <li>1 salle de Presse ;</li> <li>4 salles de Commission ;</li> <li>bureau standardiste ;</li> <li>1 magasin</li> </ul>
1.2. ETAGES COURANTS - 900 m² / ETAGE	3600 m²	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau 1</li> <li>Niveau 2</li> <li>Niveau 3</li> <li>Niveau 4</li> </ul>
1.3. SALLE DE CONFERENCE	860 m²	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 salle de 600 places en gradins, avec rampes d'accès ;</li> <li>1 local de Traduction simultanée ;</li> <li>2 salles d'attentes dont 1 pour les VIP et des locaux techniques.</li> </ul>
<b>2. ANNEXES</b>		
2.1. CAFETERIA	180 m²	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 Bureau du Gestionnaire ;</li> <li>1 magasin de stockage ; et</li> <li>1 Salle de restauration</li> </ul>

2.2. ENTREE PRINCIPALE	44 m²	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 Salle d'attente ;</li> <li>1 poste de contrôle ; et</li> <li>1 SAS à scanner</li> </ul>
2.3. LOCAUX TECHNIQUES	54 m²	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 Local transfo ; et</li> <li>1 Abri pour le groupe électrogène ; et</li> <li>1 Local TGBT</li> </ul>
2.4. GUERITE II	19 m²	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 une cabine de garde et des toilettes</li> </ul>
2.5. BACHE A EAU	24 m³	Bâche à eau et local surpresseur

1. La préqualification se déroulera conformément aux procédures de préqualification spécifiées dans le règlement de procédures de passation des marchés de l'ABN.

2. Les entreprises intéressées admissibles peuvent obtenir de 08 h30 mn à 17 h30 mn, de plus amples renseignements et consulter le document de préqualification auprès du Secrétariat Exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ; 288, Avenue du fleuve Niger, Quartier Plateau, Niamey, BP : 729, (Niger) ; Tel. : +227 20 31 53 75 ; E-mail : secretariat.abn@gmail.com

3. Les entreprises intéressées peuvent acheter un jeu complet du document de préqualification en Français ou en Anglais en faisant la demande écrite à l'adresse indiquée ci-après accompagnée du versement non remboursable de Trois Cent Mille (300 000) FCFA ou dans une monnaie librement convertible. La méthode de paiement sera en espèce auprès de la comptabilité de l'ABN.

4. Le document sera remis aux entreprises sur clé USB ou envoyé par google drive.

5. Les dossiers de soumission à la préqualification doivent être déposés au plus le mercredi 05 août 2026 à 10h00 à la fois :

- Sous enveloppe cachetée et clairement marquée de : « Soumission à la préqualification pour la réalisation des travaux du Projet de construction du Siège de l'ABN à Niamey » à l'adresse ci-après : Secrétariat Exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ; 288, Avenue du fleuve Niger, Quartier Plateau, Niamey, BP : 729, (Niger) ; Tel. : +227 20 31 53 75 ; E-mail : secretariat.abn@gmail.com

Et

- Sous format électronique en version PDF protégés par un mot de passe : (i) à l'adresse secretariat.abn@gmail.com et (ii) sur une clé USB insérée dans l'enveloppe précédente contenant la version physique du dossier de soumission.

Le nom de la personne détenant le mot de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et

adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi.

Le Secrétariat Exécutif de l'ABN contactera cette personne pour avoir le mot de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mot de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués, sur demande du Secrétariat Exécutif de

l'ABN, uniquement par email à l'adresse : secretariat.abn@gmail.com

6. L'ouverture des dossiers physiques de préqualification soumis aura lieu le même jour à 10h30 en présence des soumissionnaires qui le désirent à la même adresse indiquée ci-dessus du Secrétariat Exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger.

Niamey, le 22 juin 2026

Le Secrétaire Exécutif  
K. Armand HOUANYE



REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

METFPE  
Avis d'Appel d'Offres National

Nom du pays : République de Guinée

Nom du projet : Projet d'Appui au Développement du Secteur de l'Enseignement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en Guinée

Numéro de l'Appel d'offres : 01/AON/PCERAM-II/2026

Secteur : Education

Brève description des marchandises : Acquisition des mobiliers et des matériels informatiques des Ecoles Régionales des Arts et Métiers de Kindia et Mamou.

Mode de Financement : Prêt (loan) et vente à tempérament

N° de Financement : GIN-1016

Source de financement : Banque Islamique de Développement (BID).

1. Le Gouvernement Guinéen a reçu un prêt de la Banque Islamique de Développement (BIsD) pour financer le coût du projet d'Appui au Secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture et installation des mobiliers et des matériels informatiques des Ecoles Régionales des Arts et Métiers (ERAM) de Kindia et de Mamou.

2. Le Ministère de de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, sollicite des offres sous pli scellé de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et l'installation des mobiliers et des matériels informatiques des Ecoles Régionales des Arts et Métiers (ERAM) de Kindia et de Mamou, répartis-en deux (02) lots :

Lot1 : Acquisition et installation de mobiliers

Lot2 : Acquisition et installation de matériels informatiques

Tout candidat peut soumissionner pour un ou l'ensemble des lots.

- Le délai maximum d'exécution des marchés est fixé à six (6) mois.
- Les prix des marchés de cette consultation seront fermes et non révisables.
- Les prix seront libellés en FRANCS GUINEENS HORS TAXES-DOUANES ET EN TOUT TAXES COMPRISES.
- Tout délai supérieur à six mois entrainera le rejet de l'offre.

3. La procédure d'appel d'offres sera conduite par un Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre des projets financés par la Banque Islamique de Développement, édition Avril 2019 révisées en février 2023, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BID portant sur les conflits d'intérêt.

Le marché issu du présent Appel d'Offres sera passé sur prix unitaires.

4. Les Soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les documents d'Appel d'Offres auprès de la Coordination du Projet ERAM-II sis à, Nongo Conteya, derrière UNC (Université Nongo de Conakry) Tél : (224) 624729756 / email : ugp.pceram.cd@gmail.com, de 09h à 17H 00.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en français peut être acheté par tout soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse électronique ci-dessus contre un paiement non remboursable d'Un Million Cinq Cent Mille Francs Guinéens (GNF 1 500 000).

Le mode de paiement sera :

- 50% au compte n°411071 « Receveur Central du Trésor »  
Code SWIFT : REPCGNGN, Code Banque : 001, Code Agence : 190,

N° de Compte : 2011000136, Clé : 10, RIB : 0011902011000136-10

- 30% au compte de l'ARMP ouvert à la BCRG

Code SWIFT : REPCGNGN, Code Banque : 001, Code Agence : 190,

N° de Compte : 2011000407, Clé : 70, RIB : 0011902011000407-70

- 20% au compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle du Receveur Central du Trésor Public

Code SWIFT : REPCGNGN, Code Banque : 001, Code Agence : 190,

N° de Compte : 2011000148, Clé : 71, RIB : 0011902011000148-71

Le dossier d'Appel d'Offres sera retiré à l'Unité de Gestion du Projet.

6. Les offres devront être soumises à l'Unité de Gestion du Projet (UGP/ERAM-II), sis à, Nongo Conteya, derrière UNC (Université Nongo de Conakry) à l'attention du coordonnateur.

Au plus tard le 20/Juillet/2026 à 10 heures 30 minute Temps universel. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture à la salle de réunion de l'UGP, le 20/Juillet/2026 à 10 heures 30 minutes Temps Universel

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission pour un montant de :

Lot1 : Acquisition et installation de mobiliers : Huit cent vingt-sept millions de francs guinéens hors taxes soit (827.000.000 GNF/HT).

Lot2 : Acquisition et installation de matériels informatiques : Trent huit millions de francs de guinéens hors taxes soit (38.000.000 GNF/HT).

NB : Les garanties de soumission doivent être délivrées par une Banque ou une compagnie d'assurances agréé par la Banque Centrale de la république de Guinée (BCRG).

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

La période de validité de la garantie de soumission est de cent quarante-huit (148) jours (soit 120 jours pour le délai de validité de l'offre + 28 jours).

NB : Le marché issu du présent Appel d'Offres sera soumis au régime fiscal de droit commun en vigueur en République de Guinée et aux formalités de timbre d'enregistrement et de redevance de régulation aux frais de l'attributaire.

Le présent Appel d'Offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en République de Guinée, ainsi qu'aux directives applicables de la Banque Islamique de Développement (BIsD).

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : à la Coordination du projet ERAM-II sis à, Nongo Conteya, derrière UNC (Université Nongo de Conakry) Tél : (224) 624729756, email : gp.pceram.cd@gmail.com au plus tard à 10h 30min le 20 Juillet 2026. Elles seront ouvertes immédiatement.

Conakry, le 22 Juillet 2026

Le Coordonnateur





APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT AMI N° : 01/MDC/G61/25  
(SERVICES DE CONSULTANTS / SELECTION DE FIRME DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DE GUINEE

Projet de Construction du Corridor Routier Régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadalougué:53 Km)

Secteur des Infrastructures de Transports

Services de Consultants

Mode de financement: VENTE À TEMPÉRAMENT

Numéro de financement du Projet: GIN 1061

Sélection d'une Firme PM (Pays Membres de la BIsD) de Consultants pour la  
Mission de Contrôle et de Supervision des Travaux du Projet GIN 1061

1. La République de Guinée a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BIsD) afin de couvrir le coût du Projet de Construction du Corridor Routier Régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadalougué : 53 Km), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des Services de Consultant. Le Tronçon Mali-Gadalougué, d'un linéaire de 53 Km, se présente en un lot unique.

2. Les Services (attendus de la Firme de Consultants) comprennent sans être limitatif : Examen, contrôle et approbation des plans de construction et notes de calcul ; Contrôle technique et surveillance de l'exécution des travaux ; Contrôle géotechnique (réalisation des essais, ...) ; Contrôle topographique ; Contrôle administratif et financier (vérification des décomptes, établissement des rapports périodiques) ; Campagne de sensibilisation à la sécurité routière et à la protection de l'environnement ; Établissement des matricules des routes, des ouvrages et validation des plans de récolement ; Transfert de Technologie, formation des Ingénieurs Stagiaires juniors ; Participation à la réception provisoire et à la réception définitive des travaux, ...

Les Services sont prévus pour être réalisés durant la période allant du mois d'Avril 2027 au mois d'Août 2030 pour une durée totale de 40 mois. La date de démarrage prévisible des prestations est le 30 Avril 2027. Le niveau d'efforts est estimé à 304 experts-mois. La durée de réalisation des travaux est de 38 mois.

3. Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la Mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

4. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE Guinée SA) du Ministère des Infrastructures de la République de Guinée, Agence d'Exécution du Projet, invite les Bureaux de Consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les Services ci-dessus.

5. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

6. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

N°	N° Critère	Critères d'établissement de la liste restreinte
1	Critère (i) :	Être une Firme PM en vertu des règles d'éligibilité de la BID.
2	Critère (ii) :	L'organisation technique et managériale de la Firme.
3	Critère (iii) :	L'expérience générale de la Firme en qualité de Bureau de Consultants dans le domaine des infrastructures.
4	Critère (iv) :	Les qualifications de la Firme dans l'exécution des missions analogues : Le Consultant doit avoir réalisé, de janvier 2016 à maintenant, au moins cinq (05) missions (ou prestations ou références) de Contrôle et de Surveillance de Travaux de Construction de routes neuves revêtues d'au moins 40 Km de linéaire avec les caractéristiques techniques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins deux (02) références pour lesquelles une des couches de structure est en Grave Bitume (GB); et</li> <li>• Au moins trois (03) références pour lesquelles le revêtement est en Béton Bitumineux (BB).</li> </ul> Chaque prestation doit être justifiée par une attestation de service fait, délivrée par le Maître d'Ouvrage bénéficiaire.
5	Critère (v) :	Expérience de travail (nombre de missions réalisées par le Bureau) en zone de forte pluviométrie (≥ 1200 mm).

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation à ce stade de l'établissement de la liste restreinte.

7. Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.12.1 et 1.12.2 (Partie 01-Politiques des acquisitions / Chapitre 01-Dispositions Générales) des « Directives pour l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives »), Edition Avril 2019, Révisées en Février 2023 » définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.

8. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un Groupement de Consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du Contrat, en cas d'attribution. Et le nombre autorisé de Firmes de Consultants pouvant constituer un même groupement est non limité.

9. La sélection se fera en conformité avec la méthode SFQC (Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût) stipulée dans les « Directives pour l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives »), Edition Avril 2019, Révisées en Février 2023 ».

10. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles, à l'adresse men-

tionnée ci-dessus tous les jours ouvrables du lundi au vendredi, à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux indiquées : 08h00 à 16h00, heures locales.

11. Les Dossiers de Manifestation d'intérêt (ensemble des pièces à fournir) sous forme écrite doivent être déposés (en personne ; le dépôt électronique ou autre étant proscrit) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 17 Juillet 2026.

Remarques importantes :

1) Les expériences (les missions, les projets ou les qualifications) devront être justifiées par des attestations de bonne fin délivrées par des Maîtres d'ouvrages sous peine de non prise en compte. Avec indication obligatoire des coordonnées (adresses) récentes et complètes (Dénomination, boîte postale, téléphone, e-mails, ...) du Maître d'Ouvrage l'ayant délivrée.

2) La langue utilisée est obligatoirement le français. Avec obligation de traduction de tout document qui ne soit pas en Français ;

3) Il est à noter que seuls les Bureaux de Consultants PM (Pays Membres de la BID) sont éligibles pour ce marché conformément à la Clause 1.11.4 (Partie 01/Chapitre 01) et aux Clauses 1.14.1 à 1.14.5 (Partie 01/Chapitre 01) des « Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives »), Edition Avril 2019, Révisées en Février 2023 » définissant respectivement les règles de la BIsD relatives à la qualité de « Firme PM » et les règles de la BID relatives aux Associations de Consultants (Groupements de Firmes de Consultants).

4) Présentation de la Soumission :

Le Dossier de Manifestation d'Intérêt (DMI) d'une Firme sera présentée dans une enveloppe, contenant : un (01) original du DMI en papier+ trois (03) copies du DMI en papier + une (01) version électronique de l'original du DMI (sous la forme de clé USB). Le contenu de la clé USB doit être absolument identique à celui de l'original en papier.

L'original du Dossier de Manifestation d'Intérêt, chacune des 03 copies du DMI en papier ainsi que la version électronique de l'original du DMI de chaque Firme comprendront les pièces (ou documents) suivantes :

a) Une Manifestation d'intérêt (sous forme de lettre), sur papier avec en-tête de la Firme, signée par le représentant habilité de la Firme (ou le Mandataire du Groupement) et adressée à Monsieur le Directeur Général de l'AGEROUTE-Guinée SA, Chef de l'Agence d'Exécution du Projet GIN 1061 ;

b) La présentation générale de la Firme consistant en une brève description de la Firme y compris l'indication obligatoire des informations suivantes :

c) L'adresse complète de la Firme (Dénomination, Sigle, Boîte Postale, Téléphone, E-mails à contacter, ...) ;

d) L'ensemble de ses filiales et les liens de dépendances (si applicable) et/ou sa société mère et les liens de dépendances (si applicable) ;

e) Les principaux documents constitutifs de la Firme (RCCM, PV d'assemblée générale, ...) ;

f) Le pays où la Firme a été immatriculée ou constituée légalement ;

g) La liste du personnel dirigeant et professionnel de la Firme (avec indication de la filiation, du poste occupé et de la nationalité pour chaque membre du personnel) ;

h) L'aire principale d'activités de la Firme ainsi que toute autre information jugée utile.

i) L'Accord de groupement le cas échéant (en cas de groupement) précisant obligatoirement les rôles et responsabilités de chaque membre du Groupement ;

j) La Déclaration sur l'honneur relative au conflit d'intérêt, aux sanctions, à l'exclusion par la BID et au boycott ;

k) L'expérience Générale de la Firme en tant que Bureau de consultants dans le domaine des infrastructures ;

l) Les qualifications de la Firme dans l'exécution des missions analogues (Contrôle et Supervision des Travaux de construction de routes neuves revêtues en béton bitumineux d'au moins 40 Km) au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016 ;

m) Organisation technique et managériale de la Firme (ou du Groupement, le cas échéant) ;

n) Expériences de travail en zone subsaharienne de la Firme (ou du Groupement, le cas échéant).

N.B : Notez bien que le terme « zone subsaharienne » signifie : « toute zone dans le monde ayant une pluviométrie annuelle supérieure à 1200 mm ».

Conakry, le 19 Juin 2026

Directeur Général / AGEROUTE GUINEE SA



REPUBLIQUE DE GUINEE  
TRAVAIL JUSTICE SOLIDARITE



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE  
L'ÉCONOMIE MARITIME GUINÉE



Avls d'Appel d'Offres (AA0)

DAO N° 01/MPEM/CAB//2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Journal de Horoya n°8357, le Souverain n°509 et Le travail 224 n°020.

2. Le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026, afin de financer les Acquisitions de fournitures, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition de Fournitures en trois (3) lots :

LOT 1 : Acquisition de deux (2) vedettes de surveillances de 12 mètres  
LOT 2 : Acquisition de deux (2) vedettes de surveillances de 15 mètres  
LOT 3 : Acquisition de deux (2) vedettes de surveillances de 8,9 mètres

3. Les produits seront fournis au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, sis au quartier Almamy, commune de Kaloum, Tel : 00224 628 88 69 96, E-mail : prmpmpaem@gmail.com pour un délai de trente (30) jours.

4. Le Ministère sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'Acquisition de fournitures. Le Candidat peut soumissionner et en être attributaire s'il remplit les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

5. La participation à cet Appel d'Offres Ouvert tel que défini à l'articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :

7. Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, Code postal : 307 et ouvert du lundi au vendredi de 8 heures 30 minutes à 17 heures 00. Numéro de téléphone : +224 628 88 69 96/622 44 61 34

8. Adresse électronique : prmpmpaem@gmail.com à compter du 01/06/2026 contre un paiement non remboursable de trois million francs guinéens (3 000 000 GNF).

9. La méthode de paiement sera comme suit :

- 50% du montant seront versés au bénéfice du Receveur Central du Trésor au compte n°201 1000136 ouvert à la BCRG ;

- 30% du montant seront versés au bénéfice de l'ARMP au compte n°201 1 000 407 domicilié à la BCRG ;

- 20% du montant seront versés au bénéfice de l'Autorité Contractante au compte n°201 1 000 148 domicilié à la BCRG.

10. Le dossier d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement. Les exigences en matière de qualification sont :

a) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois derniers exercices (2023, 2024 et 2025) supérieur ou égal à 40.000.000.000 GNF pour chaque lot 1 ;

b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois derniers exercices (2023, 2024 et 2025) supérieur ou égal à 50 000.000.000 GNF pour chaque lot 2 ;

c) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois derniers exercices (2023, 2024 et 2025) supérieur ou égal à 30 000.000.000 GNF pour chaque lot 3.

d) avoir exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des trois (03) dernières années ( 2023, 2024 et 2025).

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original, trois (03) copies et deux clés USB à l'adresse ci-après : Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics du lundi au vendredi, de 8 heures 30 minutes à 17 heures 00. Numéro de téléphone : +224 628 88 69 96, au plus tard le 15/07/2026 à 10 heures 00 minute.

Les offres qui ne parviendront pas à l'heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, conformément au paragraphe 1 de l'article 73 du Code des Marchés Publics et les représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse: Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, à côté de l'Ambassade de Nigeria -République de Guinée-Conakry dans la Commune de Kaloum-Quartier Almamy, P: 307 Tel: +224 628 88 69 96, E-mail : prmpmpaem@gmail.com, le 15/07/2026 à 10 heures 30 minutes.

10. Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de deux cent quarante millions de francs guinéens (240 000 000 GNF) pour lot 1, deux cent soixante-quinze millions six cent mille francs guinéens (275 600 000 GNF) pour le lot 2 et deux cent millions cinq cent mille de francs guinéens (200 500 000 GNF) pour le lot 3.

Les prix des offres prendront en compte la redevance de régulation au taux de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du Contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché, supporté systématiquement par le titulaire du contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 150 jours à compter de la date limite de soumission.



*[Signature]*  
FOSSOU THEA

AVIS DE CONVOCATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE VISTA BANK GUINEE S.A

Les actionnaires de **Vista Bank Guinée S.A** sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 25 Juin 2026 à 10 heures précises au Siège social de la banque sis au 8<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble Zein, quartier Almamy Conakry, Commune de Kaloum à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice clos le 31/12/2025,
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
3. Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2025 et affectation du résultat,
4. Vote des projets de résolutions,
5. Quitus aux administrateurs, à la Direction Générale et aux Commissaires aux comptes
6. Divers
7. Pouvoirs pour Formalités.

Conformément à la loi, vous pouvez, si vous le souhaitez, donner mandat à toute personne de votre choix pour vous représenter à cette réunion.

Conakry, le 11 Juin 2026

Le Président du Conseil d'Administration

El Hadj Mohamed Moustapha KABA



PROGRAMME  
**SIMANDOU**  
**2040**  
Un pont vers la prospérité

**AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET****AAPMI N°01/MT/CAB/DNTT/2026****Autorité Contractante :** Direction Nationale des Transports Terrestres**1. Contexte**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement du transport public et de l'amélioration de la mobilité urbaine et interurbaine, La Direction Nationale des Transports Terrestres envisage de recruter un fermier qualifié pour assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance d'une flotte de bus de transport urbain et interurbain.

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objet la présélection de candidats disposant des capacités techniques, financières et organisationnelles requises pour l'exécution des prestations.

**2. Objet des prestations**

Le fermier retenu aura pour mission principale d'assurer la gestion complète de la flotte de bus, notamment

- L'exploitation des lignes urbaines et interurbaines ;
- L'organisation des rotations et horaires ;
- La gestion des chauffeurs, receveurs et agents techniques ;
- La maintenance préventive et corrective des bus ;
- La gestion des recettes d'exploitation ;
- La mise en place d'un système de suivi et de gestion de flotte ;
- La gestion de la sécurité routière et du dispositif HSE ;
- La production des rapports techniques, administratifs et financiers.

**3. Profil et qualifications requis**

Le présent AMI est ouvert aux entreprises ou groupements d'entreprises spécialisés dans

- Le transport public ;
- La gestion de flotte automobile ;
- L'exploitation de réseaux de transport urbain et interurbain.

Les candidats devront justifier des qualifications suivantes :

**a) Expérience Générale**

- Disposer d'au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine du transport public ou de la gestion de flotte de véhicules.

**b) Références similaires**

- Avoir exécuté avec succès au moins deux (2) contrats similaires de gestion ou d'exploitation de flotte de bus au cours des dix (10) dernières années.

Les expériences devront être justifiées par des attestations de bonne exécution ou tout document équivalent.

**c) Capacité financière**

Les candidats devront fournir

- Les états financiers certifiés des trois (3) dernières années ;
- La preuve d'une capacité financière suffisante pour assurer l'exploitation du service.

**d) Personnel clé minimum requis**

Poste	Qualification minimale	Expérience minimale
Responsable d'exploitation	Bac+4/5 en Transport, Logistique ou équivalent	7 ans
Responsable maintenance	Ingénieur mécanique/électromécanique	5 ans
Responsable HSE / sécurité routière	Bac+3/4 en HSE ou équivalent	5 ans
Responsable financier/comptable	Bac+4 en Finance ou Comptabilité	5 ans
Superviseurs techniques	BTS/Licence technique	3 ans

**e) Moyens techniques et logistiques**

Le candidat devra disposer :

- D'un atelier ou dispositif de maintenance fonctionnel ;
- D'équipements techniques adaptés ;
- D'un système de géolocalisation ou de gestion de flotte ;
- D'équipes techniques qualifiées.

**4. Composition du dossier de candidature**

Les candidats intéressés devront fournir un dossier comprenant

**Documents administratifs**

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Registre de commerce ;
- Numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Attestations fiscales et sociales valides ;
- Agréments ou autorisations nécessaires.

**Documents techniques**

- Présentation de l'entreprise ;
- Références similaires ;
- Organisation et méthodologie proposées ;
- Liste des moyens techniques et logistiques ;
- CV et diplômes du personnel clé.

**Documents financiers**

- Etats financiers certifiés des trois dernières années ;
- Preuve de capacité financière.

**5. Critères de présélection**

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après

Critères	Points
Expérience générale	20 pts
Références similaires	35 pts
Personnel clé	20 pts
Moyens techniques et logistiques	15 pts
Capacité financière	10 pts
<b>Total : 100 points</b>	

Seuls les candidats ayant obtenu les meilleures notes seront retenus su restreinte.

**6. Renseignements complémentaires**

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-après : Directrice Nationale Adjointe des Transports Terrestres, Tel: +224 620 58 04 04 Mail: [madinalaila2000@gmail.com](mailto:madinalaila2000@gmail.com), commune de Kaloum, quartier Sans-Fil, à compter du **lundi 22 juin 2026**.

**7. Dépôt des candidatures**

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en langue française devront être déposés sous pli fermé portant la mention

**« Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un fermier chargé de la gestion d'une flotte de bus de transport urbain et interurbain »** à l'adresse suivante : **Au secrétariat central de la Direction Nationale des Transports Terrestres** au plus tard le **mercredi 15 juillet 2026 à 10 heures 30 minutes**.

Les dossiers reçus après la date et l'heure limites ne seront pas acceptés.

**8. Réserve**

L'Autorité contractante se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent Avis à Manifestation d'Intérêt conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Conakry, le 19 juin 2026

Le Directeur National

**Naby Idrissa DIALLO**



N° 001/MT/ARTFM/DG/PRMP/2026 Conakry, le 08 JUN 2026

**AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
ETUDES DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SURVEILLANCE  
DU TRAFIC FLUVIOMARITIME /VESSEL TRAFFIC SERVICE (VTS)  
AAPMI N°001/MT/ARTFM/DG/PRMP/2026**

Recrutement d'un Cabinet spécialisé pour la réalisation des études techniques, fonctionnelles, réglementaires et de renforcement des capacités nécessaires à la construction d'un Vessel Traffic Service (VTS) dans la zone maritime nord-centre de la République de Guinée, couvrant les embouchures des fleuves Rio-Nunez et Fatala.

L'Autorité de Régulation du Transport Fluviomaritime (ARTFM) programme dans le cadre de l'exécution de son budget 2026 des fonds afin de financer le Projet de construction d'un Vessel Traffic Service (VTS) dans la zone nord-centre de l'espace maritime de la République de Guinée et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de recrutement d'un cabinet devant réaliser les études nécessaires à la conception et la mise en place de ce système de surveillance et de gestion du trafic maritime.

Les services attendus comprennent notamment

- L'analyse approfondie du trafic maritime dans la zone Boffa-Kamsar / Cap Verga (recc1sement, caractérisation, tendances à 5 et 10 ans)
- L'analyse des risques maritimes et des incidents survenus dans la zone au cours des 10 dernières années ;
- Les enquêtes hydrologiques, météo-océanographiques et environnementales de la zone couverte ;
- La définition des spécifications techniques, fonctionnelles et opérationnelles du système VTS adapté au contexte guinéen
- La conception de l'architecture du Centre VTS : infrastructure, équipements radar, AIS côtier, systèmes de communication VHF, réseaux de télécommunication
- L'étude des sites de construction des capteurs, tours et infrastructure de télécommunication ;
- La rédaction des procédures opérationnelles standard (SOP) du Centre VTS conformément aux Jirectives OMI ;
- L'analyse du cadre réglementaire existant et les propositions d'ajustements juridiques nécessaires ;
- La conception d'un programme de formation des opérateurs VTS (VTSO) conforme aux standards IALA et STCW
- L'élaboration d'un budget prévisionnel détaillé et d'un œuvre phasé. calendrier de mise en

Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet et le nombre de personnels professionnels).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 30 pages.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à huit (08) représentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques

et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité-coût).

**CALENDRIER DES ACTIVITES**

La mission se déroulera en une seule phase d'études et conseil. L'exécution de la prestation est prévue pour une durée de six (06) mois.

**CRITERES DE SELECTION**

La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des articles 33 à 35 du code des marchés publics. Les critères de sélection sont les suivants :

CRITÈRES	NOTE PONDÉRÉE
Présentation du consultant (organisation technique et managériale du cabinet)	20
Expertise technique en systèmes VTS / surveillance maritime (expérience générale de 5 ans minimum)	20
Expérience du candidat dans des marchés similaires (deux projets VTS validés au minimum, attestations de bonnes fins) et Personnel professionnel du Cabinet (CV, diplômes et certifications)	40
Prix compétitif et détaillé par livrable	20

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références et autres informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci après: Direction Générale de l'ARTFM 4ème étage de l'immeuble << Résidence Cameroun >>, rue N°2, secteur Cameroun, Camayenne, Commune de Dixinn, Conakry - République de Guinée. Tél. : +224 66 95 21 21/+224 88- 53-01, Email:contact@artfm.gov.gn/prmp@transport.gov.gn,dop@artfm.gov.gn

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction Générale de l'Autorité de Régulation du Transport Fluviomaritime, sise au 4ème étage de l'immeuble << Résidence Cameroun >>, rue N°2, secteur Cameroun, Camayenne, Commune de Dixinn, Conakry- République de Guinée au plus tard le 8 Juillet 2026 à 10 heures 30 minutes.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 11 heures 00 minute dans la salle de réunion de la Direction Générale de l' ARTFM.

Le Directeur Général  
  
**Mamadou DIA**



**Ministère de l'Agriculture  
Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz (PDCVR)**

**Avis d'Appel d'Offres Nationale (AAON) N°01/MA/PDCVR/BND/AON/06/2026**

Le Ministère de l'Agriculture à travers le Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz (PDCVR) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget national exercice 2026 des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la fourniture de 250 tonnes d'engrais et de 630 litres d'herbicides en faveur Projet.

Lot unique	Description détaillée de l'article	Quantité
<b>ENGRAIS</b>		
1	NPK	150 tonnes
2	UREE	100 tonnes
<b>HERICIDES</b>		
3	Herbicide total	280 litres
4	Herbicide sélectif	350 litres

Les Engrais et Herbicides seront fournis sur les sites indiqués par le projet, dans un délai de Soixante Quinze (75) jours.

Le Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz (PDCVR) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir ces intrants. Aucune offre par variante ne sera prise en compte.

La participation à cet Appel d'Offre National Ouvert concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offre et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz représenté par Monsieur Sékou DIALLO, Coordonnateur du Projet - Tel. : (+224) 622 62 25 83 - Email : diallo.seck7@gmail.com ou auprès de Paul II LOUA, Responsable de la Passation des Marchés du Projet – Tél. 621 36 17 83 et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres entre 9 heures et 15 heures GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures le vendredi.

Les exigences en matière de qualification sont : (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

Une redevance de 0.60% du montant hors taxes sera payée à l'ARMP par le titulaire du marché dont les modalités sont définies par voie réglementaires.

Les frais d'immatriculation du marché de 0,3% du montant hors taxes seront payé à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics par le titulaire du marché.

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français à l'adresse mentionnée ci-dessus à compter du Lundi 15 Juin 2026 contre un paiement non remboursable de : Trois Millions Francs Guinéens (3 000 000 FG).

Le montant est réparti comme suit :

- a. 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;
- b. 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- c. 20 % au compte de l'autorité contractante par un versement au comptant.

Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

Les candidats devront déposer la version physique des offres rédigée en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies au siège du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz. En plus du dépôt physique, Le Soumissionnaire est tenu de déposer une version électronique de l'offre sur clé USB.

Le dépôt physique est fait à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les offres vont être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Kaporé Cité - Siège du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz représenté par Monsieur Sékou DIALLO, Coordonnateur du Projet - Tel. : (+224) 622 62 25 83 - Email : diallo.seck7@gmail.com ou auprès de Paul II LOUA, Responsable de la Passation des Marchés du Projet – Tél. 621 36 17 83 – Email : paulloua73@gmail.com le mercredi 15 Juillet 2026 à 10 heures GMT.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse : Kaporé Cité - Siège du Projet Régional de Développement de la Chaîne de Valeur Riz le mercredi 15 Juillet 2026 à 11h00.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de Trente Sept Millions Cinq Cent Mille Francs Guinéens (37 500 000 GNF) qui demeurera valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre. En cas de prorogation du délai de validité de l'offre, la garantie de soumission sera prorogée du même délai.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Conakry, le 12 Juin 2026

Fait à Conakry, le 12 Juin 2026

Le Coordonnateur National  
*Sékou DIALLO*  
Sékou DIALLO  
Le Coordonnateur National  
PDCVR  
Le Coordonnateur National  
MA \* RIZ

PROGRAMME

# SIMANDOU

## 2040

Un pont vers la prospérité !

*La Guinée, notre Paradis*

TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION

1  
Agriculture,  
Industrie  
Alimentaire &  
Commerce

2  
Éducation &  
Culture

3  
Infrastructures,  
Transports &  
Technologies

4  
Économie,  
Finance &  
Assurance

5  
Santé &  
Bien-être

## N'Zérékoré : le feu maîtrisé, des pertes colossales, 3 blessés et des centaines de commerçants sinistrés



Après plusieurs heures de lutte acharnée contre les flammes, les services de la Protection civile ont annoncé, ce vendredi 19 juin 2026, avoir réussi à maîtriser le gigantesque incendie qui a ravagé une importante partie du grand marché de N'Zérékoré. Le sinistre, dont l'origine reste à déterminer officiellement, a causé d'énormes pertes matérielles et plongé de nombreux commerçants dans le désarroi.

Alertée dès les premières heures de la matinée par le commandement de la 4<sup>e</sup> Région militaire, la Protection civile a immédiatement déployé ses équipes d'intervention sur les lieux. À leur arrivée, les secours ont toutefois été confrontés à un incendie déjà largement propagé.

« Nous avons trouvé un grand feu dans le marché avec un embrasement généralisé.

pliqué les opérations de secours.

« Nous n'avons pas pu accéder rapidement à certains secteurs. C'est l'une des raisons qui ont favorisé l'extension des flammes », a-t-il regretté, appelant les populations à éviter d'encombrer les voies d'accès lors des interventions d'urgence.

Sur place, l'étendue exacte

Notre première mission a consisté à empêcher la propagation vers les autres magasins non touchés », a expliqué le lieutenant-colonel Mohamed Doumbouya, commandant de la Protection civile de N'Zérékoré.

Selon lui, les difficultés d'accès à certaines zones du marché ont considérablement compliqué les opérations de secours.

des dégâts reste encore difficile à évaluer. Pour Issiaga Béréte, trésorier de la Chambre préfectorale de commerce, d'industrie et de l'artisanat de N'Zérékoré, le marché a subi un choc considérable.

« Les pertes sont énormes. Pour le moment, il est impossible de les chiffrer. Le feu a ravagé une grande partie du marché », a-t-il déclaré, soulignant également que l'absence de voies d'accès adaptées a entravé l'intervention rapide des sapeurs-pompiers.

Face à l'ampleur du sinistre, une machine du génie militaire a été mobilisée afin d'ouvrir des passages permettant aux équipes de secours d'atteindre les foyers les plus difficiles d'accès.

Sur le plan humain, la Protection civile a confirmé l'évacuation de trois personnes blessées vers l'hôpital régional de N'Zérékoré pour y recevoir des soins.

En revanche, les informations faisant état d'un décès n'étaient pas encore confirmées au moment de la rédaction de cet article.

Concernant l'origine de l'incendie, aucune conclusion officielle n'a pour l'heure été rendue publique. Toutefois, selon des témoignages recueillis auprès d'Issiaga Béréte, un court-circuit électrique pourrait être à l'origine du drame. Une hypothèse qui devra être confirmée ou infirmée par les enquêtes en cours.

Alors que de la fumée s'élevait encore de certaines zones du marché dans la matinée, les autorités locales et nationales continuaient de suivre de près l'évolution de la situation. Les commerçants sinistrés, confrontés à des pertes considérables, espèrent désormais un accompagnement des pouvoirs publics pour relancer leurs activités après cette catastrophe.

GUINEENEWS

## Grave incendie au marché central de N'Zérékoré : les victimes sollicitent l'aide de l'Etat pour surmonter cette épreuve



Un violent incendie s'est déclaré dans la nuit d'hier à aujourd'hui, vendredi 19 juin 2026, au marché central de N'Zérékoré. Si aucune perte en vie humaine n'a été signalée jusqu'à présent, le sinistre a provoqué d'importants dégâts matériels. Le feu a ravagé une grande partie de ce centre d'affaires de la capitale de la région forestière. Jusque-là (14h), les flammes non pas encore été totalement maîtrisées. Des conteneurs en feu, des hangars réduits en cendres, des billets de banque partis en fumée et des boutiques calcinés plongent vendeurs, autorités et citoyens dans le désarroi, rapporte un des correspondants de Guineematin.com à N'Zérékoré.

C'est un incendie ravageur qui a frappé de plein fouet la ville de N'Zérékoré et qui continue de susciter émotion et inquiétude au

sein de la population. Informés de la situation dès les premières heures de ce vendredi, autorités, commerçants et citoyens se sont mobilisés pour unir leurs forces afin de tenter de maîtriser les flammes. Mais l'une des principales difficultés résidait dans le difficile accès à l'intérieur du marché où s'est déclaré cet incendie. Il aura fallu la mobilisation et l'intervention des forces de défense et de sécurité, à travers des machines pour dégager afin d'avoir un accès facile à l'intérieur du marché. Alors que les opérations d'extinction se poursuivent, les victimes et responsables du marché dressent un premier bilan marqué par d'importantes pertes matérielles.

« Ce matin, on s'est réveillé avec une triste nouvelle, qui est l'incendie du grand marché de N'Zérékoré. Mais ce qu'on a constaté est très énervant, parce que le

marché est complètement saturé, pas de rentrée. Les machines sont venues, pour qu'elles entrent et aller éteindre le feu, mais tout est fermé. Et fermer par les commerçants eux-mêmes. Le premier travail qu'on doit faire ici, c'est de reconstruire le marché, faire une ouverture pour qu'en cas de cas, on ne le souhaite pas, les machines puissent rentrer pour éteindre le feu. Je remercie les forces de défense et de sécurité qui n'ont ménagé aucun effort pour éteindre le feu. Depuis qu'on annoncé qu'il y a le feu au marché, elles sont toutes là, y compris la protection civile, pour étouffer ce feu. Il y en a eu des blessés, mais Dieu merci, il n'y a pas eu de perte en vie humaine », a dit le colonel Moussa Condé, gouverneur de la région administrative de N'Zérékoré.

Selon David Kolié, superviseur du grand marché de N'Zérékoré, le sinistre s'est déclaré aux environs de 4 heures du matin. Il a salué la forte mobilisation des citoyens et des autorités locales qui se sont rendus sur les lieux pour tenter de maîtriser les flammes.

« Nous remercions très sincèrement la jeunesse et toute la popu-

lation de N'Zérékoré. Nous avons également senti la présence des autorités, des militaires, de la gendarmerie, de la douane et surtout des sapeurs-pompiers. Même le préfet était présent », a-t-il déclaré.

Malgré les efforts déployés, le feu n'était pas encore totalement maîtrisé au moment de son intervention. Selon lui, la principale difficulté réside dans les conteneurs situés dans la zone occupée par les vendeurs de marchandises diverses.

« Les sapeurs-pompiers arrosent les conteneurs, mais le feu se trouve à l'intérieur. Les engins sont en train de dégager progressivement les lieux afin de permettre l'extinction complète », a-t-il expliqué.

Le superviseur affirme ne pas être en mesure de déterminer l'origine exacte de l'incendie, mais souligne que de nombreux commerçants ont perdu leurs marchandises et parfois l'ensemble de leurs économies.

Face à l'ampleur des dégâts, David Kolié a lancé un appel aux plus hautes autorités du pays, notamment au Président de la République, le Général Mamadi Doumbouya, afin d'apporter une assistance aux sinistrés.

Parmi les nombreuses victimes, figure la famille d'Oumar Kou-

rouma. Il explique avoir appris la nouvelle à la sortie de la prière de l'aube, avant de se rendre précipitamment au marché.

« Quand je suis arrivé, le feu était déjà trop fort. Toute la population était mobilisée aux côtés des sapeurs-pompiers pour tenter de maîtriser l'incendie », a-t-il témoigné.

Sa grande sœur, vendeuse d'habits et d'accessoires de mariage, a perdu l'intégralité de ses marchandises.

« Elle vendait des habits de mariage, des sacs, des chaînes, des bracelets. Nous n'avons rien pu sauver. Nous estimons les pertes à environ 150 millions de francs guinéens. Trois conteneurs ont entièrement brûlé », a-t-il indiqué.

Comme de nombreuses autres victimes, Oumar Kourouma sollicite le secours de l'État et des personnes de bonne volonté pour accompagner les commerçants durement touchés par cette catastrophe.

En attendant, les opérations de secours se poursuivent sur le terrain afin de venir à bout des derniers foyers de l'incendie et d'évaluer l'étendue réelle des dégâts.

De N'Zérékoré, Jean David Loua pour Guineematin.com



# TONTINE MODERNE

## ANTICIPER POUR CÉLÉBRER

**JANVIER**

**JOUR DE TABASKI**



**Si toi de janvier**  
*décides d'activer la Tontine  
 Moderne du CRG aujourd'hui*

**... Toi du jour de la Tabaski**  
*n'auras pas à t'inquiéter pour  
 le prix du bœuf, les bijoux de  
 la mariée ou la réception.*



**CREDIT RURAL DE GUINEE**

CONTACTEZ- NOUS 626 55 55 55

Ensemble travaillons pour notre réussite  
 #Meilleure microfinance 2025